

ARRETE DU 28 JANVIER 1944

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la Conservation présente un intérêt général l'ensemble constitué par les terrains et les façades et toitures des maisons situées rive gauche de la Bourne à PONT-EN-ROYANS (Isère).

Délimitation :

Les parcelles non bâties situées sur la rive gauche de la Bourne (comprises entre la limite de la commune de Ste. Eulalie et le ravin bordant les parcelles 87 & 86) ainsi que les parcelles bâties se trouvant en bordure des routes nationales n° 531 et 518. Est également compris à l'intérieur du périmètre, le pont dit " Pont Picard".

.../...

Parcelles visées :

I à 7.9bis.18 à 36.48 à 50.55 à 65.68 à 70bis.
74 à 78 section B.

Par délégation,
Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire Général des Beaux-Arts :

L. HAUTEBOEUR

Pour copie conforme
Le Chef du bureau des
Monuments Historiques
et des Sites :

→ 34cm à réduire à 24cm ←